

Image not found or type unknown



Comment résilier un contrat de caution solidaire

Par **dgdgdgdg**, le **06/12/2011** à **13:43**

Bonjour, Une personne s'est engagée à être caution solidaire pour une autre jusqu'à 2014(2 bails). Or, le propriétaire du bien à louer a décidé de ne pas renouveler le bail pour le mettre en vente, la fin du bail est en octobre 2011. Le locataire squate illégalement depuis cette date et l'agence immobilière se retourne contre la caution qui pensait que le bail fini il n'aurait plus d'histoire, mais l'agence lui a dit qu'il s'était engagé jusqu'en 2014 ! Comment peut-on légalement résilier un acte de caution solidaire, sans que la locataire parte ? Merci de vos connaissances... Bien cordialement,